MAIRIE DE LE FALGA
31540
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice 11
Présents 7
Votants

L'an deux mille vingt-deux, le 19 février 2022, le Conseil Municipal de la commune de LE FALGA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Isabelle COUTUREAU, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle COUTUREAU, Anaïs BERRAN LEBOSSE, Anne-Marie GRANZOTTO, Hélène DELMAS et Stéphanie CÉRÈNE, Messieurs Nicolas LESSIEUX, Damien MONTAGNÉ.

Absents et excusés : Mesdames Alix BLANCHON, Marie EMBRY, Messieurs Johan ÉVADÉ, Philippe BUGAREL
Johann Evade a donné Procuration donnée à A Anaïs BERRAN LEBOSSE, Philippe BUGAREL a donné procuration Hélène DELMAS
Convocation : 14 février 2022

Hélène DELMAS a été nommée secrétaire de la séance.

Objet : Débat d'orientation budgétaire CCLRS

D 2022-01

Madame le Maire présente le rapport sur les orientations budgétaires 2022 de la CCLRS dont le Conseil Municipal à l'unanimité, prend acte.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
pour extrait conforme,
Le Maire,
Isabelle COUTUREAU

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication
du
Le Maire :

MAIRIE du FALGA
31540

Accusé de réception en préfecture
031-213101801-20220219-D2022-01-DE
Date de réception préfecture : 24/02/2022

MAIRIE DE LE FALGA
31540
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice 11
Présents 7
Votants 9
Nombre de suffrages exprimés : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstentions :0
L'an deux mille vingt-deux, le 19 février 2022, le Conseil Municipal de la commune de LE FALGA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Isabelle COUTUREAU, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle COUTUREAU, Anaïs BERRAN LEBOSSE, Anne-Marie GRANZOTTO, Hélène DELMAS et Stéphanie CÉRÈNE, Messieurs Nicolas LESSIEUX, Damien MONTAGNÉ

Absents et excusés : Mesdames Alix BLANCHON, Marie EMBRY, Messieurs Johan ÉVADÉ, Philippe BUGAREL
Johan EVADÉ a donné Procuration donnée à Anaïs BERRAN LEBOSSE, Philippe BUGAREL a donné procuration Hélène DELMAS

Convocation : 14 février 2022

Hélène DELMAS a été nommée secrétaire de la séance.

.

Objet : PADD (projet d'aménagement et de développement durables pour le PLUI

D 2022-02

Les conseillers Municipaux après avoir pris connaissance en amont du Conseil, du PADD qui leur a été transmis sont informés par Madame le Maire de la rectification qu'elle a réclamée à la Communauté des communes quant à l'Axe 2 concernant l'autonomie énergétique du Territoire, ciblé sur la carte attenante à ce chapitre à la page 23.

En effet, un logo (soutien à la transition énergétique par la production d'énergie renouvelable) à été apposé sur notre commune indûment.

La CCLRS a pris acte de la réclamation et procède à la rectification réclamée.

Accusé de réception en préfecture
031-213101801-20220219-D2022-02-DE
Date de réception préfecture : 24/02/2022

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du PADD (PLUi) par le Conseil Communautaire

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
pour extrait conforme,
Le Maire,
Isabelle COUTUREAU

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication
du
Le Maire :

MAIRIE du FALGA
31540

Accusé de réception en préfecture
031-213101801-20220219-D2022-02-DE
Date de réception préfecture : 24/02/2022

MAIRIE DE LE FALGA
31540
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice 11
Présents 7
Votants 9
Nombre de suffrages exprimés : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstentions :0
L'an deux mille vingt-deux, le 19 février 2022, le Conseil Municipal de la commune de LE FALGA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Isabelle COUTUREAU, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle COUTUREAU, Anaïs BERRAN LEBOSSE, Anne-Marie GRANZOTTO, Hélène DELMAS et Stéphanie CÉRÈNE, Messieurs Nicolas LESSIEUX, Damien MONTAGNÉ

Absents et excusés : Mesdames Alix BLANCHON, Marie EMBRY, Messieurs Johan ÉVADÉ, Philippe BUGAREL
Johan EVADÉ a donné Procuration donnée à Anaïs BERRAN LEBOSSE, Philippe BUGAREL a donné procuration Hélène DELMAS

Convocation : 14 février 2022

Hélène DELMAS a été nommée secrétaire de la séance.
Objet : Attribution de compensations

D 2022-03

Suite à la présentation de Madame le Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte du montant des attributions de compensations de la CCRLS (1679€ pour notre commune).

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
pour extrait conforme,
Le Maire,
Isabelle COUTUREAU

MAIRIE du FALGA
31540

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication
du
Le Maire :

Accusé de réception en préfecture
031-213101801-20220219-D2022-03-DE
Date de réception préfecture : 24/02/2022

MAIRIE DE LE FALGA
31540
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice 11
Présents 7
Votants 9
Nombre de suffrages exprimés : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstentions :0
L'an deux mille vingt-deux, le 19 février 2022, le Conseil Municipal de la commune de LE FALGA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Isabelle COUTUREAU, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle COUTUREAU, Anaïs BERRAN LEBOSSE, Anne-Marie GRANZOTTO, Hélène DELMAS et Stéphanie CÉRÈNE, Messieurs Nicolas LESSIEUX, Damien MONTAGNÉ,

Absents et excusés : Mesdames Alix BLANCHON, Marie EMBRY, Messieurs Johan ÉVADÉ, Philippe BUGAREL
Johan EVADÉ a donné Procuration donnée à Anaïs BERRAN LEBOSSE, Philippe BUGAREL a donné procuration Hélène DELMAS

Convocation : 14 février 2022

Hélène DELMAS a été nommée secrétaire de la séance.
Objet : Plan quinquennal de la CCLRS

D 2022-04

Suite à la présentation de Madame le Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du plan quinquennal de la CCLRS

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
pour extrait conforme,
Le Maire,
Isabelle COUTUREAU

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication
du
Le Maire :

Accusé de réception en préfecture
031-213101801-20220219-D2022-04-DE
Date de réception préfecture : 24/02/2022

MAIRIE DE LE FALGA
31540
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice 11
Présents 7
Votants 9
Nombre de suffrages exprimés : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstentions :0
L'an deux mille vingt-deux, le 19 février 2022, le Conseil Municipal de la commune de LE FALGA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Isabelle COUTUREAU, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle COUTUREAU, Anaïs BERRAN LEBOSSE. Anne-Marie GRANZOTTO, Hélène DELMAS et Stéphanie CÉRÈNE, Messieurs Nicolas LESSIEUX, Damien MONTAGNÉ

Absents et excusés : Mesdames Alix BLANCHON, Marie EMBRY, Messieurs Johan ÉVADÉ, Philippe BUGAREL
Johan EVADÉ a donné Procuration donnée à Anaïs BERRAN LEBOSSE, Philippe BUGAREL a donné procuration Hélène DELMAS

Convocation : 14 février 2022

Hélène DELMAS a été nommée secrétaire de la séance.

Objet : Installation outil DECLALOC

D 2022-05

Dans le cadre de son programme de valorisation de la taxe de séjour, l'Office de Tourisme Intercommunal souhaite se doter de l'outil Déclaloc", proposé à titre gracieux par la société « Nouveaux Territoires » afin de dématérialiser le dépôt et e traitement des formulaires de déclaration des meublés de tourisme et des chambres d'hôtes.

Ce service permet aux hébergeurs de se déclarer en ligne avec un service 24/7 sur Internet. Cette procédure permet notamment de diminuer les coûts de traitement.

Actuellement, les nouveaux hébergeurs sont tenus de déclarer à l'aide du formulaire cerfa leur meublé classé ou non (Article L.324-1-1 du code du Tourisme) et chambres d'hôtes (Article L.324-1-4 DU Code du Tourisme) auprès de la commune qui fait office de guichet unique. Le document est ensuite transmis par la suite à l'Office de Tourisme.

Ce nouvel outil permettra aux 28 communes membres de la CCLRS de communiquer automatiquement et en temps réel avec le service gestionnaire de la taxe de séjour de l'Office de Tourisme Intercommunal. Celui-ci disposera d'un accès à la plateforme et

Accusé de réception en préfecture
031-213101801-20220224-D2022-05-DE
Date de réception préfecture : 24/02/2022

Accusé de réception préfecture
031-213101801-20220224-D2022-05-DE
Date de réception préfecture : 24/02/2022

bénéficiaire, accusé de réception de données qui pourra être intégré dans sa base de données relative à la taxe de séjour.

Le déclarant disposera immédiatement du récépissé et accèdera à son espace personnel où seront stockées ses informations.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité

-D'approuver la mise en place du dispositif Déclaloc' pour le dépôt et le traitement des Cerfa de meublé de tourisme et de chambres d'hôtes.

-D'approuver la convention tripartite de mise à disposition du service Déclaloc' entre l'Office de Tourime Intercommunal, la Communauté des Communes Lauragais Revel Sorèzois et la Commune de Le FALGA.

-D'autoriser Madame le Maire à signer la Convention et tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
pour extrait conforme,
Le Maire,
Isabelle COUTUREAU

MAIRIE du FALGA
31540

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication
du
Le Maire :

MAIRIE DE LE FALGA
31540
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice 11
Présents 7
Votants 9
Nombre de suffrages exprimés : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstentions :0
L'an deux mille vingt-deux, le 19 février 2022, le Conseil Municipal de la commune de LE FALGA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Isabelle COUTUREAU, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle COUTUREAU, Anaïs BERRAN LEBOSSE, Anne-Marie GRANZOTTO, Hélène DELMAS et Stéphanie CÉRÈNE, Messieurs Nicolas LESSIEUX, Damien MONTAGNÉ

Absents et excusés : Mesdames Alix BLANCHON, Marie EMBRY, Messieurs Johan ÉVADÉ, Philippe BUGAREL
Johan EVADÉ a donné Procuration donnée à Anaïs BERRAN LEBOSSE, Philippe BUGAREL a donné procuration Hélène DELMAS

Convocation : 14 février 2022

Hélène DELMAS a été nommée secrétaire de la séance.

Objet : Vente terrains communaux lieu-dit « Lasserre »

D 2022-06

Madame le Maire rappelle que le terrain communal, lieu-dit « Lasserre » est propriété de la commune, cadastré B516, pour une surface de 2500m2 a fait l'objet d'un Certificat d'Urbanime opérationnel pour la création de deux lots à bâtir.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur la vente de ladite parcelle viabilisée au prix de 75 000€ .

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

Autorise Madame le Maire à procéder à la vente des deux parcelles au prix de 75 000€ la parcelle viabilisée.

Autorise Madame le Maire à mettre l'annonce de la vente sur « le Bon Coin immobilier ».

Accusé de réception en préfecture
031-213101801-20220219-D2022-06-DE
Date de réception préfecture : 24/02/2022

Indique que l'acte sera rédigé par Maître GIRAL, Notaire à CARAMAN.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
pour extrait conforme,
Le Maire,
Isabelle COUTUREAU

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication
du
Le Maire :

Accusé de réception en préfecture
031-213101801-20220219-D2022-06-DE
Date de réception préfecture : 24/02/2022

MAIRIE DE LE FALGA
31540
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice 11
Présents 7
Votants 9
Nombre de suffrages exprimés : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstentions :0
L'an deux mille vingt-deux, le 19 février 2022, le Conseil Municipal de la commune de LE FALGA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Isabelle COUTUREAU, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle COUTUREAU, Anaïs BERRAN LEBOSSE, Anne-Marie GRANZOTTO, Hélène DELMAS et Stéphanie CÉRÈNE, Messieurs Nicolas LESSIEUX, Damien MONTAGNÉ

Absents et excusés : Mesdames Alix BLANCHON, Marie EMBRY, Messieurs Johan ÉVADÉ, Philippe BUGAREL
Johan EVADÉ a donné Procuration donnée à Anaïs BERRAN LEBOSSE, Philippe BUGAREL a donné procuration Hélène DELMAS

Convocation : 14 février 2022

Hélène DELMAS a été nommée secrétaire de la séance.
Objet : Vente enclave terrain « Malaise »

D 2022-07

Madame le Maire informe le Conseil que le terrain Malaise, propriété à la vente de Madame et Monsieur BUGAREL, cadastré B441 est enclavé par deux parcelles appartenant à la commune, cadastrées B368 et B518.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur la vente desdites parcelles au prix de 30€ le mètre carré et de garder par devers nous, les arbres en bout de parcelle B518

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité que

- Madame le Maire peut procéder à la vente.

- Que les frais d'actes notariés seront supportés par Monsieur et Madame BUGAREL

-Que l'acte sera signé devant Maître GIRAL, Notaire à CARAMAN

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
pour extrait conforme,
Le Maire,
Isabelle COUTUREAU

MAIRIE du FALGA
31540

Accusé de réception en préfecture
031-213101801-20220219-D2022-07-DE
Date de réception préfecture : 21/02/2022

MAIRIE DE LE FALGA
31540
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice 11
Présents 7
Votants 9
Nombre de suffrages exprimés : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstentions :0
L'an deux mille vingt-deux, le 19 février 2022, le Conseil Municipal de la commune de LE FALGA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Isabelle COUTUREAU, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle COUTUREAU, Anaïs BERRAN LEBOSSE, Anne-Marie GRANZOTTO, Hélène DELMAS et Stéphanie CÉRÈNE, Messieurs Nicolas LESSIEUX, Damien MONTAGNÉ

Absents et excusés : Mesdames Alix BLANCHON, Marie EMBRY, Messieurs Johan ÉVADÉ, Philippe BUGAREL
Johan EVADÉ a donné Procuration donnée à Anaïs BERRAN LEBOSSE, Philippe BUGAREL a donné procuration Hélène DELMAS

Convocation : 14 février 2022

Hélène DELMAS a été nommée secrétaire de la séance.
Objet : Aide sociale

D 2022-08

Madame le Maire informe son Conseil d'un élan de solidarité mis en place sur la commune du VAUX en soutien à M.et Mme RIBET et leurs deux enfants victimes de l'incendie de leur maison fin 2021.

L'association des parents d'élèves du RPI, le VAUX-MOURVILLE HAUTES a relayé cette information auprès des mairies membres de ce regroupement scolaire.

Par le passé, par solidarité, nous avons porté secours à une famille du FAGET (incendie de leur maison), à deux communes l'une de Bretagne, l'autre de Provence, lors de graves inondations sans parler des secours à nos administrés.

Le Conseil accepte à l'unanimité, la proposition faite par Madame le Maire d'un don de 150€ à cette famille du VAUX.

Monsieur Le Trésorier de REVEL se chargera de l'exécution de cette opération.

Accusé de réception en préfecture
031-213101801-20220219-D2022-08-DE
Date de réception préfecture : 24/02/2022

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

pour extrait conforme,
Le Maire,
Isabelle COUTUREAU

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication
du
Le Maire :

MAIRIE DE LE FALGA
31540
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice 11
Présents 7
Votants 9
Nombre de suffrages exprimés : 7
Pour : 7
Contre : 0
Abstentions :3
(Madame DELMAS Hélène, Madame GRANZOTTO , Monsieur BUGAREL Philippe)
L'an deux mille vingt-deux, le 19 février 2022, le Conseil Municipal de la commune de LE FALGA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Isabelle COUTUREAU, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle COUTUREAU, Anaïs BERRAN LEBOSSE, Anne-Marie GRANZOTTO, Hélène DELMAS et Stéphanie CÉRÈNE, Messieurs Nicolas LESSIEUX, Damien MONTAGNÉ

Absents et excusés : Mesdames Alix BLANCHON, Marie EMBRY, Messieurs Johan ÉVADÉ, Philippe BUGAREL
Johan EVADÉ a donné Procuration donnée à Anaïs BERRAN LEBOSSE, Philippe BUGAREL a donné procuration Hélène DELMAS

Convocation : 14 février 2022

Hélène DELMAS a été nommée secrétaire de la séance.
Objet : Sécurisation route de la Mairie

D 2022-09

Le Maire qui est l'autorité de police administrative, au nom de la commune, possède les pouvoirs de polices générales qui lui permettent de mener des missions de sécurité publique.

Considérant donc l'insécurité de la D20, pour les piétons qui se rendent à la Mairie, ou sous la halle pour prendre le bus scolaire, et des visiteurs lors de manifestations communales publiques.

Madame le Maire s'est rapproché des services de la Direction de la Voirie et des Infrastructures.

Des visites sur place de techniciens de la voirie, amène Madame le Maire à faire une proposition de sécurisation et de diminution de la vitesse sur la D20.

-Implantation de deux radars pédagogiques photovoltaïques en amont et en aval du carrefour de la Mairie.

-Création d'une goutte d'eau en pavé maçonné au centre du carrefour.

Accusé de réception en préfecture
031-213101801-20220219-2022-09-DE
Date de réception préfecture : 24/02/2022

-Création d'un cheminement piétonnier sur la banquette de la route départementale D20 partant du. Chemin de la longue ferme jusqu'au stop du chemin des vignes.

Ouï l'exposé, de Madame le Maire et après en avoir délibéré ;

Le Conseil approuve ce projet et l'autorise aux démarches afférentes à cette affaire :

-Commande de 1radar au SDEHG(subventionné à 90%).

-Demande de subventions au Conseil Départemental

-Inscription de cette dépense au Budget 2022

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

pour extrait conforme,
Le Maire,
Isabelle COUTUREAU

MAIRIE du FALGA
31540

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication
du
Le Maire :

Accusé de réception en préfecture
031-213101801-20220219-2022-09-DE
Date de réception préfecture : 24/02/2022

MAIRIE DE LE FALGA
31540
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice 11
Présents 7
Votants 9

L'an deux mille vingt-deux, le 19 février 2022, le Conseil Municipal de la commune de LE FALGA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Isabelle COUTUREAU, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle COUTUREAU, Anaïs BERRAN LEBOSSE, Anne-Marie GRANZOTTO, Hélène DELMAS et Stéphanie CÉRÈNE, Messieurs Nicolas LESSIEUX, Damien MONTAGNÉ.

Absents et excusés : Mesdames Alix BLANCHON, Marie EMBRY, Messieurs Johan ÉVADÉ, Philippe BUGAREL
Johann Evade a donné Procuration donnée à A Anaïs BERRAN LEBOSSE, Philippe BUGAREL a donné procuration Hélène DELMAS
Convocation : 14 février 2022

Hélène DELMAS a été nommée secrétaire de la séance.

Objet : Conseil en Energie Partagé

D 2022-10

Madame le Maire rappelle à son conseil sur la conso d'énergie représente un enjeu majeur au regard du contexte actuel de réchauffement climatique et de fort coût énergique

Dans ce contexte, le PETR a mis en place un dispositif de Conseil en Energie au travers d'un service proposé aux communes, en mettant à disposition un conseiller en énergie partagé.

L'objectif de sa mission est double :

-aider les communes à réaliser des économies et atteindre un objectif commun d'efficacité énergétique pour le territoire.

Oui l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de se doter de ce service sachant que l'adhésion de la commune sera de 1.05€ par habitant.

Le Conseil autorise Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec le PETR pour le Conseil en Energie Partagée

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
pour extrait conforme,
Le Maire,
Isabelle COUTUREAU

MAIRIE du FALGA 31540

Accusé de réception en p
031-213101801-20220
Date de réception préf

MAIRIE DE LE FALGA
31540
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice 11
Présents 7
Votants 9

L'an deux mille vingt-deux, le 19 février 2022, le Conseil Municipal de la commune de LE FALGA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Isabelle COUTUREAU, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle COUTUREAU, Anaïs BERRAN LEBOSSE, Anne-Marie GRANZOTTO, Hélène DELMAS et Stéphanie CÉRÈNE, Messieurs, Nicolas LESSIEUX, Damien MONTAGNÉ.

Absents et excusés : Mesdames Alix BLANCHON, Marie EMBRY, Messieurs Johan ÉVADÉ, Philippe BUGAREL
Johann Evade a donné Procuration donnée à A Anaïs BERRAN LEBOSSE, Philippe BUGAREL a donné procuration Hélène DELMAS
Convocation : 14 février 2022

Hélène DELMAS a été nommée secrétaire de la séance.

.

Objet : Acquisition d'étagères métalliques pour l'archivage

D 2022-11

Suite à la visite de monsieur CORBIERES le 07/02/2022, des Archives Départementales, pour contrôle et conseil en vue de l'archivage de tous les documents ; une forte préconisation a été faite en faveur de l'acquisition d'étagères métalliques en remplacement de celles en bois pour un stockage dans les bureaux uniquement afin de les préserver de l'humidité et des trop grandes variations de températures.

Madame le Maire propose donc au Conseil de se doter de ce matériel, dont le meilleur devis est celui du fournisseur de ADEQUAT pour un montant de 728.06€ HT€

Subventionné à 50% par les Archives Départementales.

Le Conseil à l'unanimité, reconnaissant ce besoin charge Madame le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

A inscrire au budget le montant de la dépense.

A faire la demande de subvention aux Archives Départementales.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
pour extrait conforme,
Le Maire,
Isabelle COUTUREAU

MAIRIE du FALGA
31540

Accusé de réception en préfecture
031-213101801-20220[illegible]
Date de réception préfecture

MAIRIE DE LE FALGA
31540
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice 11
Présents 7
Votants 9

L'an deux mille vingt-deux, le 19 février 2022, le Conseil Municipal de la commune de LE FALGA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Isabelle COUTUREAU, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle COUTUREAU, Anaïs BERRAN LEBOSSE, Anne-Marie GRANZOTTO, Hélène DELMAS et Stéphanie CÉRÈNE, Messieurs Nicolas LESSIEUX, Damien MONTAGNÉ.

Absents et excusés : Mesdames Alix BLANCHON, Marie EMBRY, Messieurs Johan ÉVADÉ, Philippe BUGAREL
Johann Evade a donné Procuration donnée à A Anaïs BERRAN LEBOSSE, Philippe BUGAREL a donné procuration Hélène DELMAS
Convocation : 14 février 2022

Hélène DELMAS a été nommée secrétaire de la séance.

.

Objet : Prestation archivage

D 2022-12

Suite à la visite de monsieur CORBIERES du 07 février 2022, des Archives Départementales, pour contrôle et conseil en vue de l'archivage de tous les documents devant la spécificité de l'archivage de documents très nombreux et très anciens M.CORBIERES bous fat une seconde préconisation celle d'un recours a un prestataire de placement spécialisé dans l'archivage de documents communaux.

A ce jour, les professionnels sollicités n'ont pas fait parvenir de devis, mais l'indication est approximativement de 5000€ non subventionnable.

Oui l'exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil à l'unanimité, reconnaissant ce besoin charge Madame le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

A inscrire au budget le montant de la dépense.

A faire avec le Conseil le choix du prestataire lors du vote du budget 2022

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
pour extrait conforme,
Le Maire,
Isabelle COUTUREAU

MAIRIE du FALGA
31540

Accusé de réception en préfecture
031-213101801-20220219-[illegible]
Date de réception préfecture : [illegible]